

Déclaration FSU – UNSA CTSD du 29/04/2021

Lors du dernier comité technique académique, Mr le Recteur a annoncé le redéploiement de postes infirmiers dans l'académie de Nantes mis en œuvre par la suppression d'un poste en Mayenne au profit du département de Loire-Atlantique.

La non-crétion de postes infirmiers, depuis 3 ans malgré des ouvertures d'établissement, amène inévitablement à une gestion de ce type, une gestion de pénurie !

Nous alertons sur cette gestion « comptable » et les conséquences délétères à venir pour les élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

La Mayenne, département rural présentant une démographie relativement stable selon les chiffres de l'INSEE, fait face à un manque cruel de professionnels de santé, médecins généralistes, pédiatres, pédo-psychiatres, dentistes, ophtalmologistes... C'est un département identifié comme un désert médical, ce dont découle un accès aux soins très difficile pour les jeunes mayennais.es.

Face au manque de médecins de l'EN en Mayenne, seulement 1,8 ETP sur une dotation de 6 ETP, un certain nombre de leurs missions se reporte sur les infirmières, parfois au détriment des leurs (réglementées par la circulaire de 2015) : visites de la 6ème année, dépistage en amont des visites médicales d'aptitude aux travaux réglementés, dépistage des troubles du langage...

De plus, cette décision de suppression de poste intervient en pleine crise sanitaire qui, nous le savons tous, percute de plein fouet aussi les plus jeunes. Nombre d'enquêtes, nombre de publications de professionnels de la santé mentale montrent combien cette période est source d'angoisses, de situations de mal-être, de situations familiales dégradées, de maltraitances... Les conséquences à venir sur la santé physique et surtout psychique des élèves sont déjà visibles et vont perdurer dans les mois, les années à venir. Les moyens humains doivent être à la hauteur des besoins de cette génération.

L'infirmière de l'EN est le professionnel de santé de premier recours, accessible librement et gratuitement pour tout élève scolarisé. Dans ce sens, l'infirmière de l'EN participe pleinement à la réussite scolaire de chaque élève.

Supprimer un poste d'infirmière en Mayenne contribue donc à fragiliser les ressources en matière de santé et creuse encore un peu plus les inégalités sociales et de santé.

Enfin, la qualité de vie au travail est un axe fort du projet académique. Comment, dans ce contexte de diminution des effectifs infirmiers (deuxième suppression d'un poste en Mayenne en quelques années), les infirmières de ce département peuvent-elles continuer à accomplir leurs missions sans mettre en péril leur santé physique et mentale ?

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons :

- de revenir sur la décision de suppression d'un poste infirmier dans notre département.
- de s'appuyer sur le retour de la pratique des infirmières sur la santé des élèves et les besoins identifiés. Les retours quantitatifs (uniquement statistiques) ne permettent pas d'en faire une analyse qualitative et d'en dégager des pistes de réflexion pour une véritable politique de prévention.